



## Revue de la presse arménienne du 5 mai 2021

**Trois prisonniers de guerre sont rentrés en Arménie/** Trois prisonniers sont retournés en Arménie depuis l'Azerbaïdjan hier soir. « *Grâce aux efforts des pays coprésidents du groupe de Minsk de l'OSCE, l'Azerbaïdjan a restitué trois prisonniers de guerre arméniens dans un contexte de pression internationale croissante. Nous espérons que ce processus aura une suite logique et qu'il sera bientôt terminé* » a déclaré le bureau du vice-premier ministre par intérim, Tigran Avinian. Selon la députée du parti au pouvoir Nazeli Baghdasaryan, l'un des trois captifs transférés est originaire de la région de Shirak et avait été capturé après les hostilités dans une position stationnée en direction de Khtsaberd avec 61 autres officiers de réserve (cf. [revue du 16 décembre 2020](#)). La presse rappelle que jusqu'à présent soixante-neuf prisonniers de guerre et civils arméniens ont été libérés. La presse rappelle que selon les militants des droits de l'homme, 160 personnes sont détenues de manière certaine en Azerbaïdjan. Cependant, Bakou ne le reconnaît pas.

**Le MAE arménien qualifie de vandalisme les actions de l'Azerbaïdjan contre la cathédrale Ghazanchetsots de Shushi/** Le Ministère arménien des Affaires étrangères [a qualifié](#) de vandalisme les actions de Bakou contre cathédrale Surb Ghazanchetsots de Shushi. Rappelons que des photos de la cathédrale sans coupes sont apparues sur Internet (cf. [revue du 4 mai 2021](#)). Selon la presse azerbaïdjanaise, citée par la presse locale, Bakou dit faire des travaux de construction dans la cathédrale. « *Les actions menées par l'Azerbaïdjan à la cathédrale Ghazanchetsots du Saint-Sauveur à Shushi sont déplorable, car il existe déjà de nombreux précédents de destruction de lieux de culte et de monuments arméniens, ainsi que de justification de ces actions* ». Le MAE a rappelé qu'au cours de la guerre les forces armées azerbaïdjanaises avaient délibérément visé la cathédrale de Shushi avec des armes de haute précision, deux fois en l'espace d'une journée et qu'après l'instauration du cessez-le-feu un acte de vandalisme a été commis contre la cathédrale [elle a été taguée]. « *Il convient de noter que l'Azerbaïdjan mène des actions à la cathédrale de Shushi sans consulter l'Église apostolique arménienne, ce qui viole clairement le droit des croyants arméniens à la liberté de religion. Il est tout aussi préoccupant que l'Azerbaïdjan ait commencé à modifier l'aspect architectural de l'église avant le lancement des travaux de la mission d'expertise de l'UNESCO. Il est évident que l'Azerbaïdjan bloque délibérément l'entrée des experts de l'UNESCO sur les sites du patrimoine culturel arménien en péril, d'une part pour couvrir les crimes de guerre qu'il a commis, et d'autre part pour modifier l'intégrité historico-architecturale du monument* ». « *Aucune action ne peut être menée à la cathédrale de Ghazanchetsots, aux nombreux monuments historiques et culturels arméniens et aux lieux de culte dans les territoires du Karabakh sous occupation azerbaïdjanaise, sans une documentation de la situation actuelle par des experts internationaux, en premier lieu de l'UNESCO, et leur participation active aux travaux de restauration* » a souligné le MAE. Des députés arméniens de haut rang ont ajouté leur voix à la condamnation. Lilit Makunts, leader du groupe parlementaire au pouvoir, a accusé Bakou de chercher à éliminer toute trace de l'histoire et de la culture arméniennes du territoire occupé par l'armée azerbaïdjanaise.

**Le tribunal arménien condamne deux mercenaires syriens à la prison à vie/** Un tribunal de juridiction générale de la région arménienne de Syunik a condamné les deux mercenaires syriens, qui combattaient pour l'Azerbaïdjan contre le Karabakh pendant la guerre de 2020, à la prison à vie. Les citoyens syriens Muhrab Muhammad al-Shkher et Yusef Alabet al-Hajji ont été accusés de terrorisme international et de crimes commis pendant le conflit.

**Le Parlement arménien examinera à huis clos le rapport de la commission sur la guerre d'avril 2016/** Le Parlement va discuter à huis clos du rapport de la commission chargée d'enquêter sur les circonstances de l'escalade d'avril 2016 dans le Haut-Karabakh. Les députés auront l'occasion de lire le rapport complet sur les résultats de l'enquête, mais comme le rapport contient des informations confidentielles, il ne sera pas rendu public.

**Un juge arménien affirme que les autorités tentent de le punir pour sa décision de libérer un opposant/** Le juge Arman Hovhannisyan a affirmé mardi que les autorités arméniennes tentaient de le punir pour son refus de sanctionner l'arrestation d'un homme accusé d'avoir comploté pour assassiner Nikol Pachinian. Il s'agit de la décision sur Ashot Minasyan, commandant d'une milice volontaire de la ville de Sisian, qui a participé à la guerre d'automne dans le Karabakh. Le Service de sécurité nationale l'avait accusé de comploter pour tuer Pachinian et renverser le gouvernement (cf. [revue du 14 au 16 novembre 2020](#)). Le juge Hovhannisyan avait invoqué le manque de preuves produites par le Service de sécurité nationale lorsqu'il a ordonné la libération de Minasyan (cf. [revue du 17 novembre 2020](#)). La semaine dernière, le Ministère de la Justice a demandé au Conseil judiciaire suprême de prendre des mesures disciplinaires à l'encontre de Hovhannisyan. Il a cité les allégations des procureurs selon lesquelles le juge a violé la loi en décidant de délivrer ou non le mandat d'arrêt. Le Ministère et le Bureau du Procureur général ont refusé mardi de donner des précisions sur les violations présumées. Il n'est pas encore clair quand le Conseil judiciaire suprême examinera la requête du Ministère. La presse rappelle que le Président du Conseil, Ruben Vardazaryan, a lui-même été suspendu de manière controversée et accusé d'entrave à la justice le 15 avril, quelques semaines après que les alliés politiques de Pachinian l'aient accusé d'encourager les tribunaux à libérer des membres de l'opposition et d'autres critiques du gouvernement détenus ces derniers mois (cf. [revue du 16 avril 2021](#)). Vardazaryan nie les accusations et affirme que l'administration de Pachinian a ordonné des poursuites pénales à son encontre dans le but de le remplacer par Gagik Jhangiryan, un membre du Conseil proche de Pachinian. Comme Jhangiryan est le membre le plus âgé du Conseil, selon le règlement il a été nommé Président en attendant l'issue de l'enquête criminelle.

**La Cour d'appel a confirmé la plainte d'Onik Gasparyan/** La Cour d'appel administrative a confirmé la plainte de l'ancien chef d'état-major général des forces armées, Onik Gasparyan. « *Le tribunal administratif avait rejeté notre demande [d'annulation de la décision de démettre Gasparyan de son poste de chef d'état-major général], notant qu'il n'y avait pas de raison pour l'acte judiciaire, puisque le président Armen Sarkissian n'avait pas signé la décision sur le limogeage de Gasparyan. Nous avons fait appel devant la Cour d'appel, en déclarant que l'acte existe bel et bien. En fait, la Cour d'appel est d'accord avec nous* » a déclaré l'avocat de Gasparyan notant que le tribunal administratif devait maintenant ouvrir une enquête sur la demande de Gasparyan.

**La Banque centrale d'Arménie relève à nouveau le taux de refinancement/** La Banque centrale d'Arménie a relevé mardi son principal taux d'intérêt pour la troisième fois en cinq mois environ, invoquant la persistance des pressions inflationnistes sur l'économie nationale. Le conseil d'administration de la Banque a fixé le taux de refinancement à 6 %, soit une augmentation de 0,5 point de pourcentage. Le Conseil d'administration l'avait déjà relevé d'un point de pourcentage le 15 décembre et de 0,25 point de pourcentage supplémentaire le 2 février dans un contexte de hausse des prix à la consommation dans le pays. Une dépréciation importante de la monnaie arménienne, le dram, a été un autre facteur à l'origine du resserrement de sa politique monétaire. Dans un communiqué, la Banque a déclaré que la dernière hausse de taux visait également à réduire l'inflation plus élevée que prévu des prix à la consommation.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun cas exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.